**Confidentiel**

**Demande d’un Plan d’Accompagnement Individualisé P.A.I. valable une année académique**

Ce formulaire peut être complété avec l’assistante sociale

ou le coordinateur pédagogique du Campus

**lors d’un entretien confidentiel[[1]](#footnote-1)** avec l’étudiant

qui se munit des justificatifs dont il dispose déjà.

Ce formulaire dûment complété peut aussi leur être directement transmis.

Le formulaire est à rentrer :

* + - * **Pour le quadrimestre 1** : le 15 octobre 2016 (au plus tard le 15 novembre 2016)
      * **Pour le quadrimestre 2** (si pas de PAI en Quadrimestre 1) : le 15 février 2017 (au plus tard le 15 mars 2017)

Année académique :

Campus : Implantation de □ Tournai □ Mons

Section et Bloc :

Nom, prénom :

Né(e ) à le :

Nationalité :

Domicile légal :

Code postal : Ville : Pays :

Tél portable :

e-mail :

Adresse du kot :

Type de problème à l’origine de la demande :

Activités physiques et sportives □ OUI □ NON

* Je souhaite bénéficier d’un Programme d’Accompagnement Individualisé et m’engage à fournir les documents justificatifs nécessaires.
* J’ai déjà bénéficié d’un P.A.I. pour l’année académique 20 /20

et je demande sa reconduction ou son réaménagement.

* J’ai déjà bénéficié d’un P.A.I. pour l’année académique 20 /20 dans une autre section ou sur un autre Campus ou dans une autre Haute Ecole ou Université (je joins une copie).
* Je dispose d’une reconnaissance par un organisme agréé (AWIPH, Phare, SPF Sécurité Sociale (je joins une copie du document officiel)
* Je dispose d’une attestation d’expertise de mon médecin spécialiste ou de mon logopède ou de mon thérapeute.
* Je ne dispose pas, ou plus, de l’attestation d’expertise et je m’engage à faire rapidement les démarches nécessaires pour l’obtenir auprès de mon médecin spécialiste, ou de mon logopède ou de mon thérapeute.

Difficultés spécifiques et conséquences sur le quotidien : aménagements souhaités :

Certifié sincère, le

Signature de l’étudiant

1. Cf. article 458 du Code pénal relatif au secret professionnel et la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l’égard des traitements des données à caractère personnel. [↑](#footnote-ref-1)